Dossier de presse

Versailles, le 14 février 2014

Séance du Conseil général

Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires pour renforcer leur attractivité :

5-4294 : Le Conseil général apporte un appui décisif à l'implantation de VeDeCoM

Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation :

1-4306 : Vote du taux de taxe foncière

Soutenir le parcours de formation des jeunes yvelinois :

3-4269 : Fonds de solidarité pour la demi-pension

3-4270 / 3-4273 : Dotation d'équipement matériel et mobilier des collèges

Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable :

2-4263 : Participation financière aux charges d'exploitation des services de transports franciliens



Le Conseil général apporte un appui décisif à l'implantation de VeDeCoM

Le Conseil général propose au vote de l'Assemblée Départementale la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) de portage immobilier. Réunissant institutionnels, organismes bancaires et grands acteurs automobiles, cette SEM permet d'amorcer le développement d'une zone dédiée aux « Mobilités innovantes » à Versailles-Satory.

D'une superficie de 180 hectares, Satory-ouest à Versailles constitue l'une des principales réserves foncières du Grand Paris. Elle est inscrite dans le périmètre de l'opération d'intérêt national de Paris Saclay et sera desservie à l'horizon 2030 par une gare de la ligne 18 du métro automatique.

Le nouvel Institut de la Transition Energétique (ITE) VeDeCoM (Véhicule Décarboné et Communiquant et leurs Mobilités) s'implantera sur ce site stratégique en 2016, grâce à la volonté d'institutionnels (Conseil Général des Yvelines et Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, majoritaires), d'organismes bancaires (notamment la Caisse des Dépôts et consignations et la Caisse d'Epargne Ile-de-France) et de grands acteurs de l'automobile française (l'IFPEN, PSA (via des fonds de réalisation), Valeo et Renault.

Grâce à cette SEM, un premier ensemble immobilier de 7 300 m² verra le jour en 2016 pour accueillir l'institut VeDeCoM et le laboratoire LIVIC de l'IFSTTAR, temporairement hébergés au 77 rue des Chantiers à Versailles par le Conseil Général des Yvelines. L'investissement est estimé à environ 15 millions d'euros.

L'institut VeDeCoM (Véhicule Décarboné et Communiquant et leurs Mobilités) est un regroupement unique en son genre d'acteurs industriels, académiques, et de la recherche autour de la conception de l'automobile du futur. Son objectif est de réaliser dans les Yvelines le premier institut européen de recherche et de formation sur le véhicule décarboné et sa mobilité. Il a pour ambition de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois en soutenant le développement des PME et de constituer la première pierre fondatrice du cluster des « Mobilités innovantes ».

« Le Département des Yvelines a soutenu le projet VeDeCoM depuis son origine. Le lancement opérationnel de VeDeCoM est une très bonne nouvelle pour l'industrie automobile en général, dont l'avenir s'invente sur notre territoire, et au-delà pour les filières d'avenir que sont l'énergie, les transports au sens large et le numérique », se félicite Alain Schmitz, Président du Conseil Général. « Nous voulons faire du site de Satory le cluster des mobilités innovantes dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay », conclut-il.

Le Conseil général, soutien historique de la filière automobile œuvre depuis plusieurs années pour accompagner la mutation de la filière et l'innovation en matière de mobilités avec :

• Le financement des projets de Recherche & Développement issus du pôle de compétitivité Mov'eo;

- La mise en œuvre d'un plan d'appui spécifique à la filière, qui s'est mis en place en 2009-2011 avec 220 millions d'euros investis dans l'innovation, la formation et les infrastructures ;
- La création de 2 appels à projets dédiés au véhicule décarboné puis au véhicule communicant et autonome, tous deux dotés d'un fonds de 3 millions d'euros chacun.

Les Yvelines, 1er département automobile de France compte 45% des emplois automobiles de l'Île-de-France, 150 entreprises du secteur qui génèrent 45 000 emplois sur le territoire, et est la première localisation en matière de dépôt de brevets automobiles.

Vote du taux de taxe foncière

Conformément aux engagements pris en 2011 de ne pas augmenter le taux de la fiscalité sur le foncier bâti, l'Assemblée départementale reconduit le taux en vigueur, soit 7,58 %. Le Conseil général des Yvelines conserve l'un des taux les plus bas de France, et d'Île-de-France, juste derrière les Hauts-de-Seine (7,08%). Le taux moyen national étant de 14.92%.

La prévision de produit de la taxe foncière devrait s'élever à 186,2 millions d'euros en 2014.

Fonds de solidarité pour la demi-pension

Le Conseil général accorde aux collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d'association des Yvelines une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité.

Le montant est calculé au taux de 75 % des fonds sociaux accordés par l'Etat en 2013. Ainsi, 272 100 € sont accordés en 2014 pour atténuer les charges de demi-pension pour les familles en difficultés du département.

Dotation d'équipement matériel et mobilier des collèges

Le Conseil général attribue une dotation d'équipement aux collèges publics et privés sous contrat ainsi qu'aux deux établissements internationaux du département (Buc et Saint-Germain-en-Laye) afin de contribuer au renouvellement de matériel et mobilier.

La dotation est calculée au prorata du nombre d'élèves et de l'ancienneté de l'établissement.

La dotation de base pour l'année 2014 s'élève à 1 756 520 €. Des dotations supplémentaires sont distribuées aux Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA : 46 390 €), aux établissements situés en Zone d'éducation prioritaire (ZEP : 132 420 €). 20 700 € sont consacrés à l'acquisition d'outillage et 243 970 € sont alloués à des subventions complémentaires en cours d'année (remplacement de matériel dégradé ...).

Pour les collèges privés, le Conseil général participe aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels non enseignants afférents à l'externat. Cette contribution s'établit à 7 233 255 € pour l'année 2014.

Participation financière aux charges d'exploitation des services de transports franciliens

Le Conseil général, membre du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), contribue au fonctionnement des transports franciliens. Sa participation représente 19,58 millions d'euros, soit une augmentation de 2% pour l'année 2014.

Contact presse:

Alexia Borras

Tél.: 01 39 07 70 77 - 06 65 72 86 35

aborras@yvelines.fr